

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 15 octobre 2026

QUESTION ORALE PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS REGIONALES

Exposé des motifs :

Depuis plusieurs années, la région Pays de la Loire attribue des subventions à des structures dont les autorités publiques pointent le fonctionnement, parfois le projet et les valeurs, mettant directement en danger les personnes accueillies.

En 2023, la communauté religieuse le Chemin Neuf occupant l'abbaye de Meilleray a obtenu une subvention de 1926 € sous couvert du budget patrimoine, alors que celle-ci a fait l'objet de nombreux signalements à la MIVILUDES. Cette communauté est d'ailleurs citée dans les rapports 2018-2020 de la MIVILUDES pour « emprise spirituelle ».

En septembre 2026, la majorité régionale présente une aide de 35 626 € au lycée privé sous contrat L'Espérance de Sainte Cécile pour la réalisation de travaux. Cet établissement a fait l'objet de signalements de violences et de harcèlement, ce qui a conduit le rectorat à s'abstenir sur le versement de subventions publiques. A la suite de l'intervention du groupe L'Ecologie Ensemble et la médiatisation de cette aide régionale, celle-ci est finalement annulée.

De nouveau, lors de la session du 15 octobre 2026, la majorité régionale présente au vote une subvention au bénéfice de la communauté religieuse Le Chemin Neuf sous couvert d'aide au patrimoine, nous répondant en commission 2 qu'elle ne peut pas retirer son aide puisque l'Etat participe financièrement à ce projet.

Notre groupe est très surpris : depuis quand la majorité régionale ne peut pas supprimer de subventions parce que l'Etat est déjà engagé financièrement dans un projet ? Les coupes budgétaires violentes de la part de cette majorité ces dernières années ont prouvé le contraire. L'argument de la majorité régionale ne tient pas.

Le groupe L'écologie ensemble demande donc que le versement des subventions régionales respecte les valeurs républicaines et les personnes.

Aussi, nous vous demandons, Madame la Présidente :

De modifier le règlement d'attribution des subventions régionales pour interdire l'accès aux organismes et structures ne respectant pas les valeurs républicaines et en particulier, celles portant atteinte aux personnes.



Franck Nicolon

Conseiller régional du groupe L'Écologie ensemble



Claire Schweitzer

Conseillère régionale du groupe L'Écologie ensemble